



## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL** **JEUDI 24 MARS 2022 (affichage)**

**Etaient présents** : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER et Eric RAMBAUD.  
**Absents excusés** : Yannis HODOUL, Alexandre CORNU  
**Secrétaire de séance** : Samuel JUBAN

Le point concernant l'approbation du montant à verser à l'OGEC au titre du forfait communal pour l'année 2022 est reporté à la séance d'avril.

### **1) Approbation du Compte Administratif du budget communal :**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 qui fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 263 149.91 € et un excédent d'investissement cumulé de 202 885.92 €.

### **2) Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal :**

Sur l'excédent global de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter 13 110.08 € en investissement pour combler le besoin de financement constaté fin 2021 si l'on tient compte des restes à réaliser et de reporter 250 039.83 € en fonctionnement.

### **3) Vote des taux d'imposition :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition, soit :  
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25.03 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34.99%

### **4) Vote du Budget Primitif du budget communal**

Le Budget Primitif 2022 est voté, il s'élève à 672 873 € en fonctionnement et 746 562 € en investissement.

### **5) Approbation du Compte Administratif du budget commerce :**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 qui fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 3 371.10 € et un déficit d'investissement cumulé de 2 945 €.

### **6) Affectation du résultat de fonctionnement du budget commerce :**

Sur l'excédent global de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter 2 945 € en investissement pour combler le besoin de financement constaté fin 2021 et de reporter 426.10 € en fonctionnement.

### **7) Vote du Budget Primitif du budget commerce :**

Le Budget Primitif 2022 est voté, il s'élève à 6 200 € en fonctionnement et 8 195 € en investissement.

### **8) Approbation du Compte Administratif du budget lotissement la Péricole 2 :**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 qui fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de 39 818 €.

### **9) Vote du Budget Primitif du budget lotissement la Péricole 2 :**

Le Budget Primitif 2022 est voté, il s'élève à 31 000 € en fonctionnement et 39 818 € en investissement.

### **10) Vote d'une subvention à l'OGEC cantine**

Le Conseil Municipal vote une subvention de 6 500 € à l'OGEC cantine.

### **11) Lotissement la Péricole 2 : fixation du prix de vente des lots**

Les travaux de viabilisation du lotissement sont en cours de réalisation. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA sur marge, c'est à dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente en fonction du prix actuel du marché.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots à 155 € TTC le m<sup>2</sup> soit 91 760 € TTC pour le lot A et 93 155 € TTC pour le lot B. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la vente des lots.  
Deux candidats intéressés par le lotissement ont adressé un courrier en mairie pour l'achat d'un lot.

### **12) Participation au SYDER 2022 : budgétisation partielle**

Le montant des charges dues au SYDER pour l'année 2022 s'élève à 48 639 € (participation pour l'année 2021 : 43 374 €). Le montant comprend les charges liées aux travaux d'investissement en électricité, éclairage public, à la maintenance et à l'exploitation de l'éclairage public.

En l'absence de délibération, les charges sont automatiquement fiscalisées (c'est-à-dire payées par les contribuables via leurs impôts locaux).

Cette année, Monsieur le Maire propose de prendre en charge l'augmentation de cette participation à hauteur de 5 000 € pour ne pas pénaliser davantage les propriétaires qui ont été impactés en 2021 par la hausse mathématique de la taxe foncière suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal décide de budgétiser partiellement la contribution due au SYDER pour un montant de 5 000 € pour l'exercice 2022, le reste étant fiscalisé.

### **13) Contrat de maintenance avec Cardio Secours pour la vérification annuelle des défibrillateurs**

Un contrat de maintenance sera signé avec Cardio Secours pour la maintenance des défibrillateurs. Coût 240 € HT /an.

### **14) Compte rendu des commissions et questions diverses**

- Commission école (Véronique BLANCHARD) : plusieurs projets en cours au niveau des bâtiments.  
Portes ouvertes de l'école : samedi 2/04 matin.  
Bol de riz le vendredi 15/04.
- Péril Savarino : Mme Tholy poursuit la procédure pour le recouvrement des frais engagés dans la procédure de péril et a missionné l'huissier des finances publiques.
- Constitution du groupe projet ancienne école : Samuel JUBAN, Sandra BERTHOLLET, Fabrice PLEVY, Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN
- Rencontre avec le District de Football : Monsieur Patrick Pintin est venu aujourd'hui pour mesurer le terrain de foot et vérifier que tout était aux normes.
- Appartement T3 au-dessus de la mairie : les travaux avancent bien.
- Soutien à l'Ukraine : mise en place d'une collecte de dons (vêtements, produits d'hygiène, médicaux et alimentaires). 13 cartons ont été confectionnés et livrés à la commune de St Martin-en-Haut pour redistribution auprès des réfugiés.  
L'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes, de la manière suivante :
  - Héberger des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires
  - Collecter du matériel
  - Faire un don auprès du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Locales (FACECO), à la protection civile, à la Croix Rouge, Médecin sans Frontières, ...

La commune pourrait verser une aide financière, le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Si des grézollaires hébergent des réfugiés, ces personnes sont invitées à en informer la commune.

- Commission déchets CCMDL (Christelle BUFFAT) : la CCMDL a répondu à la candidature de CITEO pour remplacer certains conteneurs jaunes par des colonnes sur des emplacements où il y a au moins 3 conteneurs (1 colonne = 5 bacs) — la CCMDL achète 100 colonnes. Le marché des collectes sera lancé en avril et celui des sacs fin octobre.
- AG des 4 cantons : décès de Jean DENIS — déficit 5 299 € - comice à Chazelles 25-26/06/2022 (pas de défilé).
- Commission culture : présentation de l'Araire (association qui fait découvrir le patrimoine et les traditions du pays lyonnais) – présentation d'Ambroisine Dorange (coordonnatrice bibliothèque) – 200 000 prêts en 2021 – 150 000 documents disponibles sur le réseau.
- Présentation PADD du PLU : jeudi 14/04 à 20h (en présence du bureau Réalités)